

## La lettre du bassin de la Vienne



Mars 2021 - N°42

### Accueil de nouveaux membres au sein de l'EPTB Vienne

Depuis le 1er janvier 2021, de nouveaux membres adhèrent à l'EPTB Vienne. Il s'agit du Département de la Creuse, de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, de la Communauté de communes Charente Limousine et du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (EPAGE). Ils contribueront ainsi à conforter l'action de l'établissement à l'échelle du bassin de la Vienne.

[> En savoir plus sur les membres de l'EPTB Vienne](#)

### Adoption du SAGE Clain

Depuis plus de 10 ans, les acteurs de l'eau du bassin du Clain œuvrent à la construction du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin du Clain impulsé par le Département de la Vienne. Le 10 mars le projet de SAGE, qui définit les orientations et mesures en faveur de la gestion de l'eau pour les 10 à 15 ans à venir, a été adopté par les membres de la CLE.



Lors de la réunion de la Commission Locale de l'Eau du 10 mars 2021, 45 votants se sont exprimés, le SAGE Clain a ainsi été adopté avec 41 voix "pour" et 4 voix "contre".

Un arrêté inter-préfectoral d'approbation des 3 préfets des départements concernés (Charente, Deux-Sèvres et Vienne) est désormais attendu. Une fois cet arrêté d'approbation publié, le SAGE entrera en phase de mise en œuvre. Cette phase consistera à engager les 60 mesures du SAGE qui visent à améliorer la gestion de l'eau à l'échelle des 141 communes du bassin du Clain. Ces mesures seront appliquées par l'EPTB Vienne, structure porteuse du SAGE, les services de l'Etat, les collectivités, les associations, les usagers, au bénéfice de l'intérêt général.

Le bassin du Clain se caractérise par l'importance des enjeux liés en particulier à la qualité de l'eau, la quantité d'eau et à la protection des milieux aquatiques. Ainsi, depuis plus de 10 ans, une forte dynamique implique les acteurs locaux réunis au sein de la CLE (élus, usagers, services de l'Etat), dans la conception de ce document de planification. En effet, le SAGE Clain vise à satisfaire et concilier les besoins en eau - pour l'alimentation en eau potable, l'agriculture, l'industrie... - avec la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

[> En savoir plus sur le SAGE Clain](#)

### Etat d'avancement de l'élaboration du SAGE

# Creuse

## Evolution de la composition de la CLE

Suite aux dernières élections municipales de 2020, le bureau de la CLE du SAGE Creuse a été partiellement renouvelé et Annick Gombert, conseillère régionale de la Région Centre-Val de Loire et vice-présidente de l'EPTB Vienne, a été élue Présidente de la CLE.



Schéma d'Aménagement  
et de Gestion des Eaux  
du bassin de la Creuse

## Validation de l'Etat initial

Lors de la réunion du 9 février 2021, la CLE a validé l'état initial. Principalement basé sur la collecte et l'analyse de données, cet état des lieux constitue un « état zéro » de la situation de l'eau, des milieux et des usages sur le bassin. Lors de cette réunion les membres de la CLE ont également choisi un logo afin de donner une identité visuelle au SAGE Creuse. La prochaine étape consistera à réaliser le diagnostic qui permettra de définir les grands enjeux du territoire. Il a notamment pour objectif de mettre en relation les enseignements de l'état initial avec les usages et l'évolution de l'aménagement du territoire.

## Etude quantité

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE Creuse, l'EPTB Vienne a engagé une étude sur le fonctionnement quantitatif à l'échelle de l'ensemble de ce bassin. Cette étude vise à améliorer les connaissances concernant la ressource en eau et ses usages et à organiser sa gestion en vue d'atteindre un équilibre entre les besoins en eau et le maintien du bon fonctionnement des milieux aquatiques. Elle prévoit notamment de définir des débits biologiques (DB) qui correspondent à une plage de débits d'une rivière permettant de garantir la vie, la circulation et la reproduction des espèces y vivant.

[> En savoir plus sur SAGE Creuse](#)

## Prime relative à la suppression d'étangs

Les étangs participent à l'identité paysagère de nos territoires. Entre les années 60 et aujourd'hui, leur nombre a été multiplié par 7 sur le bassin de la Vienne, il est passé de 3 300 à 24 500. Leur abondance et, souvent, l'absence d'une gestion appropriée engendrent des impacts tant sur le bon fonctionnement des milieux aquatiques que sur la qualité de l'eau.



Par ailleurs, dans un contexte de changement climatique, la succession de sécheresses estivales intenses que nous connaissons ces dernières années accentue les impacts de l'évaporation des plans d'eau sur la quantité d'eau disponible pour les différents usages et les milieux aquatiques.

Dans ce contexte, l'EPTB Vienne propose une mesure concrète en faveur de l'adaptation au changement climatique consistant à octroyer aux propriétaires volontaires qu'ils soient particuliers, ou regroupés en association, une prime en faveur de la suppression de leur plan d'eau et de la remise en état des terrains. Ce dispositif, qui s'applique à l'échelle du bassin de la Vienne, prévoit également un accompagnement des propriétaires dans leurs démarches (conseils sur les travaux à réaliser, sur les démarches administratives, ...). Il peut en outre être complété par d'autres financements émanant de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et de collectivités territoriales.

[> En savoir plus sur cette prime](#)

## Dernière parution de l'EPTB Vienne

### Lettre d'information n°3 du PAPI Vienne aval



EPTB Vienne  
20 rue Atlantis - Parc ester Technopole  
87068 Limoges Cedex  
[contact@eptb-vienne.fr](mailto:contact@eptb-vienne.fr)

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.  
Vous avez reçu cet email car vous faites partie de la liste de diffusion de l'EPTB  
Vienne.

[Mettre à jour vos préférences](#) |  
Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information cliquez [ici](#).

Envoyé par

 **sendinblue**

© 2021 EPTB Vienne